Q#17 En référence au M1, AMC peut-il confirmer qu'il s'agit de la décision du soumissionnaire de choisir le nombre de ressources, ainsi que ses catégories qui seront présentées à AMC. Puis, qu'il n'y a pas d'attentes sur la composition de l'équipe?

A : C'est exacte! C'est au soumissionnaire de choisir le nombre de ressources, ainsi que ses catégories. Il n'y a pas d'attentes définies sur la composition.

Q#18 : En référence au M1, AMC peut-il confirmer que le soumissionnaire peut nommer des membres de l'équipe de base en tant que membres de l'équipe de soutien, à condition qu'ils répondent aux exigences de chaque grille flexible qui leur est proposée.

A : C'est exacte! Le soumissionnaire peut nommer des membres de l'équipe de base en tant que membres de l'équipe de soutien, pourvu qu'ils répondent aux exigences de chaque grille flexible.

Q # 19: En référence aux questions 14 et 16: GAC peut-il confirmer s'il accepte:

- a) une copie d'un contrat signé avec les coordonnées du client; OU,
- b) les informations complètes d'une référence du client qui peut confirmer les détails du contrat.

Nous avons un certain nombre de projets dans lesquels nous avons signé des ententes de nondivulgation nous empêchant de partager des contrats. Cependant, nos contacts seraient heureux de parler avec AMC et de répondre aux questions posées dans la réponse à la question 16.

R: Oui, une copie d'un contrat signé avec les coordonnées du client, ou les informations complètes d'une référence du client qui peut confirmer les détails du contrat sera acceptée.